

Université de Paris
FOYER INTERNATIONAL des ETUDIANTES –
GRACE WHITNEY HOFF
Association loi 1901
93, Boulevard Saint-Michel
75005 Paris Tel. 01 43 54 49 63

Bienvenue au Foyer International des Etudiantes dont la mission est
l'accueil et l'échange entre les étudiantes de toutes nationalités.

RÈGLEMENT & SERVICES

I. ADMISSIONS

L'admission comme résidente est prononcée pour la période entre le 1^{er} octobre et le 31 mai, tout séjour avant ou après ces dates est soumis à des réservations complémentaires et à une tarification majorée du petit déjeuner.

ART.I.1 FRAIS D'INSCRIPTION ET DÉPÔT DE GARANTIE

Versement : Au moment de l'inscription en cas d'admission ou de la réinscription en cas de réadmission.

Remboursement : En cas d'échec au baccalauréat, de non admission dans une université d'Ile de France ou de refus de visa, le dépôt de garantie est remboursé sur justificatif officiel. Tous les autres cas sont considérés comme des désistements et le dépôt de garantie reste acquis au Foyer, y compris pour les étudiantes ayant commencé leur séjour au foyer comme passagères entre le 1er juin et le 30 septembre. Les frais d'inscription ne sont en aucun cas remboursés.

ART.I.2 FRAIS D'HÉBERGEMENT

Le tarif mensuel s'applique du 1^{er} au 30 ou 31 du mois. Pour les arrivées ou départs en cours de mois, le foyer applique le tarif par nuit ou le tarif mensuel selon ce qui revient le moins cher pour vous. Il n'est pas possible de payer un « demi-mois » ou par semaine comme résidente. Le tarif passager étant plus élevé que le tarif résident, il vous revient quelquefois moins cher de payer le mois entier, même si vous partez quelques jours avant.

ART.I.3 PAIEMENTS

Les résidentes doivent régler leur chambre **entre le 1^{er} et le 10 de chaque mois**. Si vous vous absentez pendant un week-end ou pendant les vacances, le mois reste dû intégralement.

Vous pouvez régler votre chambre aux bureaux de l'entresol ou à la réception par chèque, par carte bancaire, ou en espèces. Vous pouvez aussi régler par virement mensuel à notre banque dont les coordonnées sont :

Intitulé :	Foyer International des Etudiantes
Adresse Banque :	BNP PARIBAS, Agence Associations 37-39 rue Anjou, 75008 Paris
RIB :	30004 00741 00027026356 28
N° IBAN :	FR76 3000 4007 4100 0270 2635 628
BIC/SWIFT	BNPAFRPPAA
<i>Les éventuels frais et commissions retenus sur votre chèque ou votre virement seront à votre charge.</i>	

ART.I.4 PRÉAVIS ET RESTITUTION DU DÉPÔT DE GARANTIE

Le dépôt de garantie (un mois de frais d'hébergement) versé au moment de l'inscription est remboursé ou crédité à la fin du séjour **si un préavis d'un mois minimum est donné à la direction** et s'il n'y a aucune dégradation dans la chambre. Les dégâts commis sont dus intégralement.

ART.I.5 RENOUVELLEMENT

Les résidentes peuvent habiter le Foyer pour une deuxième année ou, exceptionnellement, pour une troisième année au maximum. Les demandes de renouvellement sont traitées en priorité mais la réadmission n'est pas automatique. Elle est soumise aux mêmes conditions que l'admission, et dépend du respect du règlement intérieur et de la ponctualité du paiement des frais d'hébergement. Sont pris en compte en particulier :

- le respect des autres résidentes
- l'attitude générale envers tout le personnel
- la propreté et la tenue de la chambre.

Les formulaires de demande de réadmission sont distribués aux résidentes au mois d'avril pour l'année universitaire suivante et les réponses communiquées au mois de mai.



Université de Paris
FOYER INTERNATIONAL des ETUDIANTES –
GRACE WHITNEY HOFF
Association loi 1901
93, Boulevard Saint-Michel
75005 Paris Tel. 01 43 54 49 63

Le présent règlement intérieur a pour but de préserver un cadre de vie harmonieux.
Il appartient aux résidentes de veiller au respect de ces règles et à l'application des principes de vie collective.
Toute résidente qui perturbera le bien-être de la collectivité sera mise à la porte

II. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ART. II.1 HORAIRES ET ACCÈS

Du 1er octobre au 31 mai, le Foyer ferme à 1h 30 et rouvre à 6h en semaine et reste ouvert les nuits des vendredis et samedis.
Du 1er juin au 30 septembre inclus, le Foyer reste ouvert toutes les nuits. Aucun accès (entrée ou sortie) n'est possible pendant les heures de fermeture.

ART. II.2 CLÉ

La clé de votre chambre est personnelle, vous la gardez toute la durée de votre séjour. Toute perte sera facturée 30€. Il est interdit de confier votre clé de chambre à qui que ce soit, **y compris famille et amis**.

ART. II.3 VISITES

Elles sont autorisées de 9h à 23h, en nombre limité. Vos visiteurs doivent OBLIGATOIREMENT vous demander à la réception. Ils ne sont pas autorisés à rester dans votre chambre ni dans les autres espaces communs du Foyer (bibliothèque, solarium, terrasse) en votre absence et doivent quitter le Foyer **au plus tard avant 23h**.
Vous êtes responsable du bruit ou des dégâts que peuvent causer vos visiteurs.
Personne de l'extérieur n'est autorisé à passer la nuit au Foyer sans en avoir reçu l'accord de l'administration et être enregistré à la réception. La personne devra alors acquitter le prix de la nuit au tarif "passager."

ART. II.4 ABSENCES

Les résidentes doivent remplir une fiche de sortie pour toute absence supérieure à une journée.

ART. II.5 BRUIT

Les résidentes doivent observer le silence le plus strict entre 22h. et 8h. du matin.
Si vous êtes gênée par du bruit dans le Foyer, n'hésitez pas à le signaler à la réception afin que l'on intervienne aussitôt: vous rendrez service à tout le monde.
Le climat du Foyer doit permettre à chacune de poursuivre ses études et de se reposer dans de bonnes conditions.

ART. II.6 HYGIÈNE ET PROPRETÉ

Le Foyer n'étant pas un hôtel, vous êtes responsable de l'entretien de votre chambre et de la collecte des déchets ménagers et du tri (plastique, papier, verre). Vous devez conserver votre nourriture dans des boîtes hermétiques.
Il est interdit de laver et de faire sécher du linge dans les chambres, d'y faire la cuisine, de fixer des documents sur les murs en dehors des panneaux de liège. En outre il n'est pas permis d'y garder des animaux.
Le personnel est autorisé à visiter les chambres pour en vérifier le bon entretien et y faire tous travaux nécessaires.

ART. II.7 DÉGRADATIONS

Toute dégradation dans votre chambre entraînera une retenue sur le remboursement du dépôt de garantie.

ART. II.8 SÉCURITÉ ET ALARME

Toute flamme, tout appareil de chauffage ou de cuisine (plaques chauffantes, appareils de cuisson à vapeur, grille-pain, résistances de toutes sortes, camping gaz, etc.) **ainsi que les bougies** sont strictement interdits dans les chambres. Il est aussi interdit de s'asseoir sur le rebord des fenêtres et d'y déposer ou suspendre des objets.
En cas de feu l'alarme générale se déclenche et les résidentes doivent quitter leur chambre **immédiatement**, dans le calme et sans utiliser l'ascenseur.

ART. II.9 ALCOOL ET DROGUE

Quiconque sera sous l'emprise de l'alcool ou en possession de substances illégales sera expulsé immédiatement.

ART. II.10 TABAC

Il est interdit de fumer dans toutes les parties communes du Foyer. Cela est toléré dans les chambres individuelles.



Université de Paris
FOYER INTERNATIONAL des ETUDIANTES –
GRACE WHITNEY HOFF
Association loi 1901
93, Boulevard Saint-Michel
75005 Paris Tel. 01 43 54 49 63

En plein cœur de Paris, Le Foyer vous offre un cadre de vie agréable et fonctionnel.
Le personnel du Foyer est à votre écoute pour répondre à vos besoins.

III. SERVICES

INTERNET

Le réseau sans fil permet un accès internet gratuit partout dans le Foyer, y compris dans les chambres.
Toute navigation sur internet doit respecter les lois en vigueur. Le téléchargement illégal et les actions de nature raciste, pornographique, ou criminelle peuvent entraîner des poursuites en justice et votre expulsion immédiate du Foyer.
Il est de la responsabilité de chacune d'assurer la sécurité de son ordinateur.
Le Foyer décline toute responsabilité en ce qui concerne :

- les dommages éventuels provoqués par des virus informatiques.
- le paiement d'amendes ou les poursuites en justice pour les usages illégaux d'internet.

ESPACES COMMUNS

BIBLIOTHÈQUE: 5ÈME ÉTAGE, OUVERTE TOUS LES JOURS 24 HEURES SUR 24 POUR LES RÉSIDENTES DU FOYER. LES HORAIRES DE PRÊT SONT AFFICHÉS SUR LA PORTE.

TERRASSE ET « SOLARIUM »: 7ème étage, ouverts de 9h à 22h30

SALLE DE RÉUNION (SALLE DE PETIT DÉJEUNER DU 1^{ER} JUIN AU 1^{ER} OCTOBRE: salle 3, au rez-de-chaussée

SALLES POUR CONVERSATIONS SKYPE, TEL ETC. : à l'entresol

TÉLÉVISION: à l'entresol.

CUISINES: du 1^{er} au 5^e étage, plaques électriques, fours microondes et traditionnel, grille-pain.

DOUCHES: du 1^{er} au 5^e étage.

MACHINES À LAVER ET SÈCHE-LINGE: 1er sous-sol, jetons vendus à la réception.

LOCAL POUCELLE: au rez-de-chaussée

CHAMBRES

RÉFRIGÉRATEUR: un dans chaque chambre.

MÉNAGE: fait une fois par mois

DRAPS ET SERVIETTES: *non fournis*

ENTRETIEN COURANT (ex: ampoule électrique grillée, lavabo bouché, etc.): signaler tout problème à la réception.

RÉCEPTION

SÉCHOIR À CHEVEUX

FERS À REPASSER

CADDIE

ASPIRATEUR

PLACARDS: pour la location de placards supplémentaires, s'adresser à la réception le matin.

BAGAGERIE: dépôt et retrait des valises du lundi au vendredi de 9h à 12h, s'adresser à la réception.

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE DES VISITEURS

Les visiteurs doivent acquitter le prix de la nuit au tarif « passager » en vigueur. D'octobre à mai, le Foyer n'héberge pas les hommes.

BON SÉJOUR !



Foyer
International
des Etudiantes

93, boulevard Saint-Michel
75005 Paris
T. +33 1 43 54 49 63
F. +33 1 43 54 23 45
www.fie.fr

Université de Paris
FOYER INTERNATIONAL des ETUDIANTES -
GRACE WHITNEY HOFF
Association loi 1901
93, Boulevard Saint-Michel
75005 Paris Tel. 01 43 54 49 63

Je, soussignée (NOM) _____ (Prénom) _____

certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du Foyer et m'engage à m'y conformer : ce qui signifie que je l'ai effectivement lu. La méconnaissance de ce règlement ne constituera en aucun cas une excuse valable. Je prends bonne note que toute infraction à ce règlement peut entraîner mon renvoi immédiat.

À Paris le,

Date _____

Signature _____

